

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 09 février 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-RECHERCHE-03

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **20 FEV. 2024**

Date de transmission : **20 FEV. 2024**

Date de réception rectorat :
20 FEV. 2024

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UN PRIX JEUNE CHERCHEUR AU LABORATOIRE DE DROIT PRIVÉ

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-ELE-UPEC-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** les documents annexés à la présente délibération ;

Considérant que dans le cadre du projet de recherche « La Transition écologique du droit économique », financé par l'ADEME et placé sous la responsabilité scientifique de Mme Marie-Alice Chardeaux, Maître de Conférences au Laboratoire de droit privé (LDP), l'équipe projet a organisé un Prix récompensant la meilleure contribution produite par un(e) jeune chercheur(se) en matière de droit économique de l'environnement.

Considérant que l'attribution de ce Prix d'un montant maximum de 2000 euros concerne tout(e) doctorant(e) et docteur(e), âgé de moins de 35 ans. Le jury peut décider d'attribuer la totalité du Prix à un(e) seul(e) candidat(e), décider d'attribuer un 1^{er} prix ex æquo, d'attribuer un 2^e prix, voire un 3^e prix ou de ne pas attribuer le Prix. Le, la ou les lauréats pourront se voir proposer de publier leur contribution dans les actes du colloque annuel du projet de recherche sur La Transition écologique du droit économique.

Considérant que le règlement relatif à l'attribution de ce Prix, fixant la nature des travaux éligibles, les modalités de soumission des contributions, la composition du jury ainsi que le calendrier figure en annexe 1.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve l'attribution d'un Prix Jeune Chercheur aux lauréats suivants :

- Mme Ana ILCHEVA 500,00 €
- M. Clément LACOMBE 500,00 €
- Mme Fanny VANRYKEL 1000,00 €

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 09 février 2024

Ces montants seront payés par virement bancaire après création des bénéficiaires sur le progiciel « SIFAC ». La clef d'imputation de ces montants est :

- eOTP : 21R02021S-TEDE-ADEME
- DF : D111
- Fond : 623

ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services et l'Agente comptable sont chargées de sa mise en œuvre.

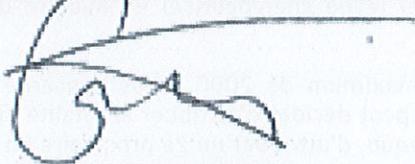
ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

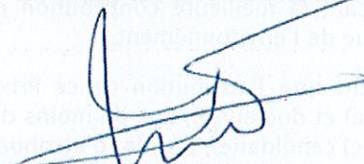
Fait à Créteil, le 09 février 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 27
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 09 février 2024

Annexe 1 :

Règlement interne du Prix du Jeune chercheur mis en place au LDP dans le cadre du projet de recherche « La Transition écologique du droit économique », financé par l'ADEME.

ARTICLE 1 : Nature des travaux éligibles

Par « contribution », le présent règlement entend toute contribution scientifique de moins de trente mille signes, espaces compris, non encore publiée, portant sur le sujet décrit ci-après. Les contributions peuvent se présenter sous la forme d'articles académiques, de tribunes, d'éditos ou reportages. Les contributions sont centrées sur l'articulation, dans le droit économique, entre objectifs environnementaux d'un côté, économiques et/ou sociaux de l'autre. L'inclusion d'une approche prospective est encouragée. La notion de droit économique doit être entendue dans son acception la plus large, incluant non seulement le droit des affaires, mais aussi le droit du travail et le droit de l'environnement en tant que ces disciplines participent à l'organisation des entreprises et des marchés. Par « jeune chercheur(se) », le présent règlement entend tout(e) doctorant(e) et docteur(e), âgé de moins de 35 ans le 7 juin 2022.

Article 2 – Modalités de soumission des contributions

Les candidats(es) devront envoyer leur contribution, accompagnée de leur CV, à l'adresse électronique suivante : prix.transition.ecologique@gmail.com

Un(e) candidat(e) ne peut envoyer qu'une seule contribution.

Article 3 – Composition du jury

Le jury est composé des membres de l'équipe de recherche sur la Transition écologique du droit économique, dont la liste peut être consultée sur le site Internet du projet.

Article 4 – Calendrier

- Date limite de soumission des contributions au jury : vendredi 8 avril 2022.
- Résultats communiqués aux candidats : deuxième quinzaine du mois de mai 2022.
- Remise du prix : mercredi 8 juin 2022, à Paris, à l'occasion du colloque annuel du projet de recherche sur La Transition écologique du droit économique.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 09 février 2024

Article 5 : Nature du Prix

Le Prix consiste en l'attribution d'une somme de 2 000 euros.

Le jury peut décider d'attribuer la totalité du Prix à un(e) seul(e) candidat(e), décider d'attribuer un 1^{er} Prix ex æquo, d'attribuer un 2^e Prix, voire un 3^e Prix ou de ne pas attribuer le Prix.

Le, la ou les lauréats pourront se voir proposer de publier leur contribution dans les actes du colloque annuel du projet de recherche sur La Transition écologique du droit économique.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 09 février 2024

Annexe 2 :

Délibération

Prix de la meilleure contribution

relative aux relations entre transition écologique et droit économique

Après examen des différents projets soumis, Mme Marie-Alice Chardeaux et Aude-Solveig Epstein ont décidé d'attribuer les Prix suivants :

- Ana Ilcheva : 500 euros
- Clément Lacombe : 500 euros
- Fanny Vanrykel : 1 000 euros

Fait à Paris, le 30 mai 2022

